

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 656

26 mars 2009

SOMMAIRE

AGIFESA, Arbed Group Investors for Electronic Sales	31488	Kauri Capital Cologne	31444
Arzachena S.A.	31460	Klipa Immobilien AG	31462
Asteria S.A.	31453	La Fayette (Lux)	31459
Autonomy Capital Two	31467	Lagaf S.A.	31470
Banco Popolare Luxembourg S.A.	31469	Liberty Modul Invest S.A.	31482
Basler Fashion Luxco S.à r.l.	31479	Liberty Modul Invest S.A.	31482
BCD Travel Luxembourg S.A.	31455	Mab Invest S.à r.l.	31455
Bejaksa Holding S.A.	31478	MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l.	31455
Berenberg Lux Invest S.A.	31464	Mercade & Lachambre	31442
Best Partners	31478	MHREC Real Estate S.à r.l.	31453
Biko Investments S.A.	31481	Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l.	31460
Broadway Properties Sàrl	31468	Msfett Information Technology S.à r.l. ...	31474
Bureau d'Etudes Rausch & Associés, Ingénieurs-Conseils Sàrl	31465	Palek Immo S.A.	31483
Cofineur S.A.	31444	Partapar S.A.	31479
EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A.	31444	Patrimony Investments	31481
EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l.	31444	Pentair Global S.à r.l.	31483
European Strategy and Operations Management S.A.	31482	People Competences S.A.	31461
European Strategy and Operations Management S.A.	31482	P.F. Logistic A	31481
Eusid Holding S.A.	31468	PM Promotions S.A.	31488
Eusid Holding S.A.	31488	Promedent	31482
Eusid Holding S.A.	31444	Radha Holding S.à r.l.	31476
Eusid S.A.	31444	Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.	31454
Finmer SA	31475	Schaco S.C.I.	31472
FRM Participations S.A.	31442	S.C. Management (Luxembourg) S.A. ...	31473
Generali Hedge Funds Sicav	31479	Strike Club Management (Europe) S.A.	31473
Global Trans-Action	31468	Tectrona S.à.r.l.	31461
GloboSell S.à r.l.	31460	TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l.	31442
Grünwald Immo SA	31483	Tyree Financing S.à r.l.	31476
Horndal International S.à r.l.	31452	UBS (Lux) Key Selection SICAV 2	31480
Imens Sàrl	31468	UBS (Lux) Sicav 1	31480
Independent Research Holding S.A.	31453	VIALYSSE Sarl, succursale Luxembourg	31467
Jencor S.à.r.l.	31455		

Mercade & Lachambre, Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 143.070.

La Fiduciaire L.P.G. SARL (RCS n° B 84.426) informe que le contrat de domiciliation du siège social de MERCADE & LACHAMBRE SCS (RCS n° B 143.070) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg a été résilié avec effet au 31 janvier 2009.

Luxembourg.
Signature
LE DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2009033733/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

TIP Master Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 139.466.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009033666/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01563. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

FRM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 58.158.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FRM Participations S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 58.158, constituée suivant acte notarié en date du 31 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 278 du 5 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 63 du 16 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte à 16.00 sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cinquante euros (EUR 50) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix millions d'euros (EUR 90.000.000) à quatre-vingt-dix millions et cinquante euros (EUR 90.000.050) par l'émission de deux (2) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataires de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante euros (EUR 50) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix millions d'euros (EUR 90.000.000) à quatre-vingt-dix millions et cinquante euros (EUR 90.000.050) par l'émission de deux (2) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Souscription et Libération

Les deux (2) nouvelles actions émises sont souscrites par l'actionnaire unique Administratiekantoor C&A Europe B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-1081 KM Amsterdam, Jachthavenweg 111, inscrite au registre du commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 33289393,

ici représentée par Raf BOGAERTS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 Janvier 2009, qui restera attachée aux présentes,

à un prix total de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000) dont cinquante euros (EUR 50) sont affectés au capital social de la Société et soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 74.999.950) à la prime d'émission.

Les deux (2) nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en espèces de sorte que le montant de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix millions et cinquante euros (EUR 90.000.050) représenté par trois millions six cent mille et deux (3.600.002) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle afin de la fixer au 1^{er} mardi de juillet à 12.30 heures.

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 15 est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi de juillet à 12.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Raf Bogaerts, Frank Stolz-Page, Peggy Partigianone et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2009. LAC/2009/4513. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009033851/7241/82.

(090038193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

**Eusid Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Eusid S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 50.994.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/03/09.

Signature.

Référence de publication: 2009033656/768/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01690. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Cofineur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 41.148.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009033649/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02025. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Kauri Capital Cologne, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.584.

EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 2 mars 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

-6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour KAURI CAPITAL COLOGNE

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009033735/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

**EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 103.236.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of January.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 8, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered under number B 103.236 with the Luxembourg Trade and Companies'

Register, incorporated pursuant to a notarial deed on 23 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 November 2004 under number 1223 (hereafter "the Company").

The meeting is opened at 10.30 a.m. with Mrs Gabrielle Fatone, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Conversion of the Company into a société à responsabilité limitée, change of the name, conversion and allocation of shares.

2. Restatement of the articles of incorporation.

3. Resignation of the directors and appointment of new managers of the Company.

4. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authority.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting so that no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to convert the Company with immediate effect from a société anonyme into a société à responsabilité limitée and to change the name of the Company into "EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l."

The general meeting further resolves that the share capital of the Company remains set at one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) and will be represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of one thousand five hundred euro (EUR 1,500) each.

The one thousand (1,000) shares will be held as follows:

- EDS International Limited, a company duly incorporated and existing under the laws of The United Kingdom and having its registered office at Landsdowne House (2d floor), Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom, registered with the register of The United Kingdom under number 1791299:

nine hundred ninety (990) shares;

- Hewlett-Packard Brussels B.V., a company duly incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office in Startbaan 16, 1187XR Amsterdam, The Netherlands, registered with the register of the chamber of commerce (Kamer van Koophandel) under number 34315337:

ten (10) shares

Total: one thousand (1,000) shares.

The value of the share capital of the Company has been confirmed to the notary by a certificate signed by the board of directors of the Company on 16 January 2009 based on an interim balance sheet dated 12 January 2009.

This certificate and the interim balance sheet will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting further resolves to proceed to a complete restatement of the articles of incorporation of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company as follows:

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a société à responsabilité limitée under the name of EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l. (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Companies' Act"), and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the management of the IT and communication systems of banks, professionals of the financial sector, undertakings for collective investments and pension funds set up under Luxembourg or foreign

laws, pursuant to the terms of article 29 (3) of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended. To this end, the Company may provide IT processing and data transfer services. It may also provide IT system implementation and maintenance services.

The Company may take participations in any company, in particular in companies having the same or similar purposes in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established by the Company either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the partner(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The Company will recognize only one holder per share.

Art. 7. The Company's shares are freely transferable among partners. The Company's shares may only be transferred to new partners with the approval of such transfer by other partners holding shares representing at least seventy-five per cent (75%) of the total share capital of the Company.

Art. 8. The bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company. Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 9. The Company is managed by a board of managers. The managers need not to be partners. The managers are appointed, freely revoked and replaced at any time by the general partners meeting, by a unanimous decision adopted by the partners.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management shall be delegated to two or more managers, officers or other agents, partners or not. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the sole signature of any person to whom a special signatory power has been delegated by the board of managers. Within the daily management, the Company will be bound by the joint signatures of any two persons to whom such power has been delegated by the board of managers or the persons in charge of the daily management.

Art. 10. The board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of managers is present or represented. If this quorum is not fulfilled at a meeting of the board of managers, any manager may require that meeting to be reconvened. A written notice will be given to all managers at least five business days in advance of the date set for such reconvened meeting, except in circumstances of emergency. The notice may be waived if all the managers are present or represented at such meeting. At the reconvened meeting the board of managers can deliberate or act validly only if any two or more managers are present.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any manager of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager of the Company.

Art. 12. Any manager may call a meeting of the board of managers. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable or by telefax, at least five business days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable or by telefax another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by vidéoconférence or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the board of managers whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these articles as well as the applicable provisions of the Companies' Act.

In addition, the Company shall, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, indemnify and hold harmless each person and his heirs, executors and administrators, against expenses (as provided below), judgments, fines and other amounts incurred by him in connection with any threatened, pending or actual action, suit, investigation or proceeding, of whatever nature, to which he may be made a party or is otherwise involved in by reason of his being or having been a manager, employee or officer or serving in a similar capacity of (a) the Company or (b) at the Company's request, any other company or entity of which the Company is a direct or indirect partner or shareholder, affiliate or creditor, except to the extent such expenses, judgments, fines and other amounts arise out of his gross negligence or willful misconduct.

The board of managers may cause the Company to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager or officer of the Company, or is or was serving at the request of the Company as a manager or officer of another company as provided above, against any liability asserted against such person and incurred in any such capacity or arising out of such status, whether or not the Company would have the power to indemnify such person.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company. D. General meetings of partners

Art. 15. Any partner may participate in the general meetings of partners and in the collective decisions of the partners irrespective of the numbers of shares that he owns. Each partner is entitled to one vote per share of the Company.

Art. 16. Any partner may participate in a general meeting of partners by vidéoconférence or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 17. Collective decisions required by Luxembourg law or these articles of incorporation to be approved by the partners shall be valid only if they have been approved by partners holding shares representing more than half of the Company's share capital.

The amendment of the articles of incorporation of the Company requires a vote of partners representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital and approval of a majority of those voting.

Art. 18. The sole partner exercises on his own the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of Section XII of the Companies' Act.

E. Fiscal year - Annual accounts - Profits - Supervision

Art. 19. The Company's fiscal year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 20. Each year, on the thirty-first of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The remainder of the annual net profits may be distributed as dividends to the partners.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies' Act on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies or by these articles of incorporation.

The sole partner or the general meeting of partners may decide to distribute stock dividends in kind in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting or the sole partner.

Art. 22. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors chosen among the members of the Luxembourg Institut des réviseurs d'entreprises. The independent auditor(s) shall be appointed and dismissed by the board of managers of the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators who do not need to be but may be partners and who are appointed by the sole partner or the general meeting of partners who will determine their powers and fees. Unless otherwise provided for, the liquidator(s) shall have the most extensive powers permitted by law for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in cash or in kind proportionally to the shares in the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the provisions of the Companies' Act."

Third resolution

The general meeting acknowledges the resignation with effect as of today of Mr Luc Vande Velde, Mr Alain Sohet, Mr Yvan Absil, as directors of the Company pursuant to resignation letters received.

Fourth resolution

The general meeting decides to fix the number of managers at two (2) and to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Alain Sohet, manager, born on 14 April 1960 in Ikela, Congo, with professional address at 8, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Mr Yvan Absil, manager, born on 23 March 1972 in Ixelles, Belgium, with professional address at 8, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 8, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.236, constituée suivant acte notarié du 23 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 novembre 2004, numéro 1223 (ci-après "la Société").

L'assemblée générale est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Gabrielle Fatone, maître en droit avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Conversion de la Société en une société à responsabilité limitée, changement de dénomination conversion et attribution de part sociales.
- 2) Refonte des statuts.
- 3) Démission des administrateurs et nomination des nouveaux gérants de la Société.
- 4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale et tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer avec effet immédiat la Société, une société anonyme en une société à responsabilité limitée, de changer la dénomination de la Société en "EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l.". L'assemblée générale décide en outre que le capital social de la Société restera fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) et sera représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de mille cinq cents euros (EUR 1.500) chacune.

Les mille (1.000) part sociales converties seront détenues comme suit:

- EDS International Limited, une société constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Landsdowne House (2e étage), Berkeley Square, London W1J 6ER, Royaume-Uni, inscrite au Registre de Commerce du Royaume-Uni sous le numéro 1791299:

neuf cent quatre-vingt-dix (990) parts sociales;

- Hewlett-Packard Brussels B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Startbaan 16, 1187XR Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre de la Chambre de Commerce (Kamer van Koophandel) sous le numéro 34315337:

dix (10) parts sociales

Total: mille (1.000) parts sociales.

La valeur du capital social de la Société a été confirmée au notaire au moyen d'un certificat signé par le conseil d'administration de la Société en date du 16 janvier 2009 basé sur un bilan intermédiaire daté du 12 janvier 2009.

Ce certificat et le bilan intermédiaire resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

"A. Objet social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ("Loi sur les sociétés commerciales"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la gestion du système informatique et de communication de banques, professionnels du secteur financier, des organismes de placement collectifs et de fonds de pension mis en place selon les lois luxembourgeoises ou étrangères, conformément aux dispositions de l'article 29 (3) de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée. A cette fin, la Société peut fournir le traitement informatique et des prestations concernant le transfert de données. Elle peut également fournir la mise en œuvre de systèmes informatiques et des services d'entretien.

La Société peut prendre des participations dans toutes autres sociétés et particulièrement dans des sociétés ayant le même objet social ou un objet social similaire au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société peut prendre des mesures ou effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère comme nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger par décision du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) représenté par mille (1.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille cinq cents euros (EUR 1.500) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de(s) l'associé(s) suivant la manière requise pour une modification de ces statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Art. 6. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales.

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales de la Société ne peuvent être cédées à des nouveaux associés qu'avec l'accord donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 8. La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société. Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, librement révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée à l'unanimité des associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion doit être déléguée à deux ou plusieurs gérants, agents ou autres mandataires, associés ou non. Leur nomination, révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une résolution du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants quelconques ou par la seule signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un pouvoir spécial de signature a été délégué par le conseil de gérance. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux personnes quelconques auxquelles un tel pouvoir a été délégué par le conseil de gérance ou par les personnes en charge de la gestion journalière.

Art. 10. Le conseil de gérance pourra sous-déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités de ce mandataire et sa rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du conseil de gérance, tout gérant peut exiger que la réunion soit ajournée. Un avis écrit de cette réunion ajournée sera donné à tous les gérants au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance. Lors de la réunion ajournée, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si deux gérants ou plus sont présents.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par un quelconque gérant de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par un quelconque gérant de la Société.

Art. 12. Tout gérant peut convoquer un conseil de gérance. Des avis écrits de toute réunion du conseil de gérance seront donnés à tous les gérants par écrit ou par câble ou par télécopie, au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une

résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance par visioconférence ou par des moyens semblables de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil de gérance dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège social de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie de circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature

Art. 13. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition que de tels engagements aient été pris en conformité avec les présents statuts et les dispositions applicables de la Loi sur les sociétés commerciales.

En outre, la Société doit, dans la plus large mesure octroyée par la loi luxembourgeoise, indemniser et dégager de toute responsabilité toute personne ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de succession, pour des dépenses (tel que stipulé ci-après), des jugements, amendes et autres montants qu'elle a subis dans le cadre de toute action menaçante, en attente ou actuelle, tous procès, enquête ou procédure, de quelque nature que ce soit, auxquels elle pourrait être mêlée ou être impliquée de quelque manière en raison de son ancienne ou actuelle fonction de gérant, d'employé ou de directeur ou dans une fonction similaire, (a) de la Société ou (b) à la demande de la Société, de toute autre société ou entité de laquelle la Société est un partenaire ou actionnaire direct ou indirect, affilié ou créancier, sauf dans la mesure où de telles dépenses, de tels jugements, amendes et autres montants résultent d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle.

Le conseil de gérance peut requérir de la Société de souscrire et de maintenir une assurance pour le compte de toute personne qui est ou était gérant ou dirigeant de la Société, ou qui exerce ou a exercé à la demande de la Société les fonctions de gérant, ou dirigeant d'une autre société comme prévu ci-dessus contre toute responsabilité à l'encontre de cette personne et survenue dans l'exercice de sa fonction ou découlant de ce statut, que la Société ait ou non le pouvoir d'indemniser cette personne.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

D. Assemblées générales des associés

Art. 15. Tout associé peut participer aux assemblées générales des associés et aux décisions collectives des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a droit à une voix par part sociale de la Société.

Art. 16. Tout associé peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 17. Les décisions collectives requises par la loi luxembourgeoise ou les présents statuts ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié des parts sociales représentatives du capital social de la Société.

Les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des voix des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 18. L'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la Section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

E. Année fiscale - Comptes annuels - Bénéfices - Surveillance

Art. 19. L'année fiscale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire incluant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé pourra prendre connaissance de l'inventaire ci-dessus et du bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire dès lors que cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus des profits annuels peut être distribué comme dividendes aux associés.

La distribution d'acomptes sur dividendes peut être décidée en respectant les dispositions et conditions de la Loi sur les sociétés sur base d'un bilan préparé par le conseil de gérance et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés correspondant

depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par les Sociétés ou par les présents statuts.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en nature au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale ou par l'associé unique.

Art. 22. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises choisi (s) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises de Luxembourg. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est (sont) désigné(s) et révoqué(s) par le conseil de gérance de la Société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera / fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés en espèces ou en nature proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 24. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales."

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission avec effet au jour d'aujourd'hui de Messieurs Luc Vande Velde, Alain Sohet et Yvan Absil, en tant qu'administrateurs de la Société, conformément aux lettres de démission.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre de gérants au nombre de deux (2) et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Alain Sohet, gérant, né le 14 avril 1960 à Ikela, Congo, résidant professionnellement à 8, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Yvan Absil, gérant, né le 23 mars 1972 à Ixelles, Belgique, résidant professionnellement à 8, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gabrielle Fatone, Anita Maggipinto, Frank Stolz-Page et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2009. LAC/2009/2417. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009033833/7241/426.

(090038054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Horndal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 102.891.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.
Luxembourg Corporation Company SA
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2009033584/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00495. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Asteria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 100.164.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASTERIA S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009033582/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01334. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

MHREC Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 115.575.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/03/09.
MHREC REAL ESTATE S.à r.l.
Valerio PACELLI / Guy HORNICK / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009033579/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01761. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Independent Research Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 124.905.

En vertu de l'article 79(1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/3/09.

Signature.

Référence de publication: 2009033577/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 143.605.

Im Jahre zweitausendneun, den sechzehnten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., eine Kommanditgesellschaft auf Aktien nach Luxemburger Recht, mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eingetragen im luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 127.492,

hier vertreten durch Herrn Jan Schwebke, Angestellter, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 16. Februar 2009,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit der gleichen einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- dass sie alleinige Besitzerin aller Anteile der unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung Sal. Oppenheim Boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 143.605, mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, ist, gegründet laut einer am 19. November 2008 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommen Urkunde, welche im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 73 vom 13. Januar 2009 veröffentlicht wurde;

- daß das Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125) eingeteilt ist;

- daß die einzige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um vierunddreissig Millionen neuhundertsiebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 34.987.500) zu erhöhen, um es von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf fünfunddreissig Millionen Euro (EUR 35.000.000) zu bringen durch die Ausgabe von zweihundertneunund-siebzigttausendneun-hundert (279.900) neuen Anteilen von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125).

Die zweihundertneunundsiebzigttausendneuhundert (279.900) neuen Anteile wurden alle durch die vorgenannte einzige Gesellschafterin gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft der Betrag von vierunddreissig Millionen neuhundertsiebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 34.987.500) ab sofort zur Verfügung steht, wie dies durch ein Bankzertifikat dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

In Folge dieser Kapitalerhöhung wird der 1. Absatz von Artikel 6 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt fünfunddreissig Millionen Euro (EUR 35.000.000) und ist in zweihundertachtzigtausend (280.000) Anteile mit einem Nennwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125) eingeteilt."

- daß die einzige Gesellschafterin beschliesst die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KPMG AUDIT, mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 103.590, zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für eine Dauer von einem Jahr zu ernennen.

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr sechstausendfünfhundert Euro (EUR 6.500).

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. SCHWEBKE und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 19 février 2009. LAC / 2009 / 6639. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 5. März 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009033854/7241/51.

(090038355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Jencor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.080.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.281.

Les comptes annuels au 29 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009033576/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01545. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

MEIF II Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009033573/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01548. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

BCD Travel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009033558/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01565. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Mab Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 145.025.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Nicole BRU, demeurant Résidence Le Mail, 19, route de la Capite, CH-1223 Coligny, ici représentée par Maître Stéphane EBEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "MAB Invest S.à R.L."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-) représentée par quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales, d'une valeur de mille euros (EUR 1.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. En l'absence de caractère unipersonnel de la Société, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En l'absence de caractère unipersonnel de la Société, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Conseil de gérance

Art. 12. La Société est gérée par un par un conseil de gérance composé de deux membres, un Gérant A et un Gérant B, qui n'ont pas besoin d'être associés, et sont nommés et révocables avec indication d'un motif par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, fixant la durée de leur mandat.

Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée d'un an et ont les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature conjointe du Gérant A et du Gérant B. Toutefois, pour tous les actes conclus dans le cours ordinaire et normal de la Société, la Société est engagée par la seule signature du Gérant B, dans la double limite d'un montant par opération n'excédant pas 50.000,- EUR H.T. et d'un montant annuel global n'excédant pas 150.000,- EUR H.T. Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président du conseil de gérance ou de deux membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance;

en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire. Un membre du conseil de gérance peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout membre du conseil de gérance peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un membre du conseil de gérance ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Madame Nicole BRU, prénommée, a souscrit quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. Madame Nicole BRU, prénommée, est nommée Gérant A de la Société pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue d'une décision collective appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2009.
3. Maître Eric Fort, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, est nommé Gérant B de la Société pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue d'une décision collective appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: JS. EBEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6775. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034073/211/158.

(090038038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

La Fayette (Lux), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.823.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of the month of February

Before Maître Carlo Wersandt, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Ms Kristel Gilissen, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of Citco Global Custody (NA) NV, a company organised under the laws of the Netherlands Antilles, having its registered office at De Ruyterkade 62, PO Box 707, Willemstad, Curacao, Netherlands Antilles (the "Principal") by virtue of a proxy (under private seal) given on February 17th, 2009, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxy declared the following and requested the notary to act:

I. LA FAYETTE (LUX) (the "Company"), having its registered office at Carré Bonn, 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 129.823, has been incorporated by deed of notary Joëlle Baden on 25 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 August 2007 number 1803.

II. The Principal is the owner of all outstanding registered shares of no par value of the sole sub-fund La Fayette (Lux) - Long Bias Fund of the Company, representing the entire outstanding share capital of the Company;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company;

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that it has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at the offices of Citco Fund Services (Luxembourg) S.A., 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de février

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Melle Kristel Gilissen, demeurant à Luxembourg (le "Mandataire"); agissant en sa qualité de mandataire spécial de Citco Global Custody (NA) NV, une société organisée sous le droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à De Ruyterkade 62, BP 707, Willemstad, Curacao, Antilles Néerlandaises (le "Mandant") en vertu d'une procuration (sous seing privé) qui lui a été délivrée le 17 février 2009 laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que LA FAYETTE (LUX) (la "Société"), ayant son siège social à Carré Bonn, 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro B 129.823, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle Baden en date du 25 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 août 2007, numéro 1803.

II. Que le Mandant est le propriétaire de toutes les actions nominatives sans valeur nominale du seul compartiment La Fayette (Lux) - Long Bias Fund de la Société, représentant l'entière part du capital en émission de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (s'il y en a) de la Société après sa dissolution.

VI. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social dans les bureaux de Citco Fund Services (Luxembourg) S.A., 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: K. Gilissen, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2009. LAC/2009/7359. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009033875/9127/73.

(090038025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

GloboSell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 109.669.

Koordinierte statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 5. März 2009.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2009033267/231/14.

(090037555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.797.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009033266/231/14.

(090037558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Arzachena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 77, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 144.940.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2009.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009033268/231/14.

(090037595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

People Competences S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kenndy.

R.C.S. Luxembourg B 84.541.

Le Bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009033391/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04611. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Tectrona S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 52.219.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Mohammad Athar KHAN, directeur de sociétés, né à Hyderabad, (Pakistan), le 1^{er} décembre 1957, demeurant à Mississauga, 272, Horning Street, (Canada).

2) Monsieur Sarfaraz KHAN, banquier, né à Hyderabad, (Pakistan), le 15 mars 1955, demeurant à Riyadh, King Fahd Road, Al Faisaliah Building, 26th Floor, (Royaume d'Arabie Saoudite).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Mohammad Azam KHAN, employé, demeurant à L-3734 Rumelange, 1b, rue de la Fenderie, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

a) Que la société à responsabilité limitée "TECTRONA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 133, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.219, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 579 du 14 novembre 1995.

b) Que le capital social de la Société a été fixé lors de la constitution à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, évalué à 12.394,68 EUR.

c) Que les comparants sont les seuls et uniques associés ("les Associés") et qu'ils déclarent explicitement vouloir dissoudre, avec effet au 31 décembre 2008, la Société, laquelle a interrompu ses activités pour des raisons économiques.

d) Que les Associés déclarent qu'ils ont pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

e) Que les Associés désignent Monsieur Mohammad Azam KHAN, préqualifié, comme liquidateur de la Société, lequel a plein pouvoir d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que les Associés déclarent de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

g) Que les Associés déclarent avoir repris tout l'actif de la Société et qu'ils s'engagent à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, Monsieur Sher Bahadur KHAN, consultant, demeurant à L-8079 Bertrange, 5, rue de Leudelange, désigné "commissaire-vérificateur" par les actionnaires de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de leur mandat.

l) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Mohammad Azam KHAN à L-3734 Rumelange, 1b, rue de la Fenderie.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et les comparants, en tant qu'Associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KHAN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2009. Relation GRE/2009/766. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009034130/231/58.

(090037975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Klipa Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.705.

Im Jahre zweitausendundacht, den siebendzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg),

fand eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der „KLIPA IMMOBILIEN AG“ (die „Gesellschaft“), mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Jean SECKLER, Notar, mit Amtswohnsitz in Junglinster, am 27. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2457 vom 8. Oktober 2008, statt.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Luc HANSEN, „licencié en administration des affaires“, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Max KREMER, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte umfasst:

1. Erhöhung des Kapitals in Höhe von EUR 600.000 (sechshunderttausend Euro) von ursprünglich EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro) auf EUR 650.000 (sechshundertfünfzigtausend Euro) durch die Ausgabe von 60.000 (sechszigtausend) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 10 (zehn Euro).

2. Zeichnung und Volleinzahlung der 60.000 neuen Aktien wie folgt:

- 2.241 neue Aktien durch eine Barzahlung von EUR 22.410, voll eingezahlt und gezeichnet durch die alleinige Aktionärin, KLINGELNBERG GRUNDBESITZ A.G., mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

- 57.759 neue Aktien durch eine Sacheinlage bestehend aus folgenden Grundstücken:

Gemeinde Raeren gemarkung 3, vormals Hauset

- ein Grundstück gelegen am Orte genannt „Brandheidchen“, katastriert Flur A Nummer 39D mit einem Flächeninhalt von 10.255 Quadratmeter.

- ein Teilgrundstück gelegen Buschhausstraße, katastriert Flur B Teil der Nummer 103 D mit einem Flächeninhalt von 311 Quadratmeter.

- ein Teilgrundstück gelegen Buschhausstraße, katastriert Flur A Teil der Nummer 31T7 mit einem Flächeninhalt von 1.412 Quadratmeter

voll eingezahlt und gezeichnet durch Herrn Diether Klingelberg, wohnhaft in Via Casoro 17, CH-6917 Barbengo. 3. Anpassung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzungen wie folgt:

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 650.000 (sechshundertfünfzigtausend Euro) eingeteilt in 65.000 (fünfundsechsigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 10 (zehn Euro).

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung ohne förmliche Einberufung beraten und beschliessen kann.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EUR 600.000 (sechshunderttausend Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro) auf EUR 650.000 (sechshundertfünfzigtausend Euro) heraufzusetzen, durch die Ausgabe von 60.000 (sechszigtausend) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EUR 10 (zehn Euro).

Zeichnung - Einzahlung der Aktien - Eingreifen

Die 60.000 (sechszigtausend) neuen Aktien werden wie folgt eingezahlt:

a) 2.241 neue Aktien, welche durch die alleinige Aktionärin, KLINGELBERG GRUNDBESITZ A.G., mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle gezeichnet wurden, werden durch eine Barzahlung von EUR 22.410 voll eingezahlt und gezeichnet.

Der Nachweis über die Bareinzahlung wurde dem Notar durch eine diesbezügliche Bankbescheinigung erbracht.

b) Danach ist Herr Diether Klingelberg, wohnhaft in Via Casoro 17, CH-6917 Barbengo eingegriffen, hier vertreten durch Herrn Luc HANSEN, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt, welcher durch seinen vorgenannten Vertreter erklärt, 57.759 neue Aktien zu zeichnen und durch eine Sacheinlage bestehend aus folgenden Grundstücke einzuzahlen:

Gemeinde Raeren gemarkung 3, vormalig Hauset, Belgien

1. ein Grundstück gelegen am Orte genannt „Brandheidchen“, katastriert Flur A Nummer 39D mit einem Flächeninhalt von 10.255 Quadratmeter.

2. ein Teilgrundstück gelegen Buschhausstraße, katastriert Flur B Teil der Nummer 103 D mit einem Flächeninhalt von 311 Quadratmeter.

3. ein Teilgrundstück gelegen Buschhausstraße, katastriert Flur A Teil der Nummer 31T7 mit einem Flächeninhalt von 1.412 Quadratmeter.

Eigentumsnachweis

Der unterzeichnete Notar erklärt den Eigentumsnachweis der Grundstücke:

1) Grundstück sub 1.: Herr Diether Klingelberg ist Eigentümer aufgrund der Verkaufsurkunde von Notar Renaud Lilien, mit dem Amsitz Eupen, Urkunde vom 1. Juli 1996, dieser Akt enthaltend Verkauf durch die „AACHENER UND MÜNCHENER LEBENSVERSICHERUNG“, Aktiengesellschaft mit Sitz in Aachen.

2) Grundstück sub 2.: Herr Diether Klingelberg ist Eigentümer aufgrund der Verkaufsurkunde von Notar Renaud Lilien, mit dem Amsitz Eupen, Urkunde vom 25. August 2000, dieser Akt enthaltend Verkauf durch die Konsorten GILET aus Eupen.

3) Grundstück sub 3.: Herr Diether Klingelberg ist Eigentümer aufgrund der Verkaufsurkunde von Notar Renaud Lilien, mit dem Amsitz Eupen, Urkunde vom 18. Dezember 1996, dieser Akt enthaltend Verkauf durch die „AACHENER UND MÜNCHENER LEBENSVERSICHERUNG“, Aktiengesellschaft mit Sitz in Aachen.

Lasten und Bedingungen

1.- Die Grundstücke werden eingebracht frei von allen Schulden, Hypotheken und Privilegien.

2.- Die Grundstücke werden in dem Zustand eingebracht, in welchem sich dieselben heute vorfinden, mit allen aktiven und passiven, sichtbaren und verborgenen Servituten und Mängeln.

3.- Es wird nicht gehaftet für die Richtigkeit der Katasterbezeichnung und des angegebenen Flächeninhaltes, selbst wenn der Unterschied zwischen der angegebenen und der richtigen Grösse ein Zwanzigstel übersteigen sollte.

4.- Die Gesellschaft kann mit sofortiger Wirkung in den Genuß der vorgenannten Grundstücke kommen.

5.- Die Gesellschaft zahlt vom Tage des Genussantrittes angerechnet alle Steuern und öffentlichen Abgaben, denen die eingebrachten Grundstücke unterworfen sind.

Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers

Gemäss Artikel 32-1 und 26-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wurde ein Bericht über die Sacheinlage erstellt durch H.R.T. RÉVISION S.A., réviseur d'entreprises, mit Sitz in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Die Schlussfolgerung dieses Berichtes, welcher auf Französisch verfasst ist, lautet wie folgt:

„Sur base des contrôles effectués, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur nette de l'apport autre qu'en numéraire de EUR 577.590 qui correspond au moins à 57.759 actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 10 chacune de KLIPA IMMOBILIEN A.G. à émettre en contrepartie.”

Der Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst demgemäss Artikel 5, Absatz 1 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 650.000 (sechshundertfünfzigtausend Euro) eingeteilt in 65.000 (fünfundsechsigtausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 10 (zehn Euro).

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich. Da der Versammlung keine weiteren Angelegenheiten vorliegen, wurde diese daraufhin vertagt.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aus vorgenannten Anlass anfallen, werden auf fünf tausend fünfhundert euros (€ 5.50,-) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. HANSEN, M. KREMER, M. ALBERTUS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43803. Reçu à 0,50%: trois mille euros (3.000,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 03 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009033829/211/123.

(090037949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.663.

Im Jahr zweitausendundneun, am neunzehnten Februar,

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

sind die Aktionäre der Berenberg Lux Invest S.A., (die „Gesellschaft“) mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 73.663, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde am 6. Januar 2000 gemäß notarieller Urkunde gegründet. Die Gründungsurkunde wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 141 vom 12. Februar 2000 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars, am 21. November 2008, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 152 vom 23. Januar 2009 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 11:30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Manfred Hoffmann, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Carla Louro, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Nach der Bildung des Vorstandes der Generalversammlung stellt der Vorsitzende Folgendes fest:

I. dass aus einer von den Aktionären beziehungsweise deren Bevollmächtigten unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten. Die von den Mitgliedern des Präsidiums ne varietur paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. dass die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Zustimmung zur Änderung des Artikel 3, Absatz 1, Satz 1 der Satzung der Gesellschaft. Dieser soll nachfolgenden Inhalt besitzen:

„Zweck der Gesellschaft ist die kollektive Portfolio Verwaltung eines oder mehrerer Luxemburger und/oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, welche der Richtlinie 85/611/EWG, in ihrer jeweils geltenden Fassung unterliegen („OGAWs“) und anderer Luxemburger oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen, die nicht unter vorbenannte Richtlinie fallen, einschließlich spezialisierter Investmentfonds gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds („OGAs“), dies im Namen der Anteilhaber und im Einklang mit den Bestimmungen des Kapitel 13 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils gültigen Fassung.“

2. Verschiedenes.

Nach diesen Erklärungen fasst die außerordentliche Gesellschafterversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel 3, Absatz 1, Satz 1 der Satzung wie folgt zu ändern:

„Zweck der Gesellschaft ist die kollektive Portfolioverwaltung eines oder mehrerer Luxemburger und/oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, welche der Richtlinie 85/611/EWG, in ihrer jeweils geltenden Fassung unterliegen („OGAWs“) und anderer Luxemburger oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen, die nicht unter vorbenannte Richtlinie fallen, einschließlich spezialisierter Investmentfonds gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds („OGAs“), dies im Namen der Anteilhaber und im Einklang mit den Bestimmungen des Kapitel 13 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils gültigen Fassung.“

Nachdem zu Tagesordnungspunkt "2. Verschiedenes" keine weiteren Wortmeldungen vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Erschienen, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit dem Erschienen unterzeichnet worden,

Gezeichnet: M. HOFFMANN, C. LOURO, F. STOLZ-PAGE und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 19 février 2009. LAC/2009/6651. Reçu soixante quinze euros €75,-

L e Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. März 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009033852/7241/57.

(090038290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Bureau d'Etudes Rausch & Associés, Ingénieurs-Conseils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 1, rue Kinnekshaff.

R.C.S. Luxembourg B 92.102.

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

1.- Monsieur Eugène RAUSCH, ingénieur civil, demeurant à L-8838 Wahl, 1, rue Kinnekshaff,

2.- Monsieur Charles BRACK, ingénieur civil, demeurant à L-9660 Insborn, 8, Bonnal,

3.- Monsieur Xavier MAHY, ingénieur des constructions, demeurant à B-6600 Bastogne, 159, rue de la Chapelle.

Ces comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les personnes désignées ci-avant sub 1.- à 3.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BUREAU D'ETUDES RAUSCH & ASSOCIES, INGENIEURS-CONSEILS S.à r.l. avec siège social à L-8838 Wahl, 1, rue Kinnekshaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 92.102, constituée suivant acte

reçu par Maître Camille MINES, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 323 du 27 août 1991

Statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Camille MINES, alors notaire de résidence à Redange/Attert en date du 21 juillet 1999 février 2002, publié au Mémorial C numéro 775 du 19 octobre 1999,

Statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Camille MINES, alors notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 6 février 2002, publié au Mémorial C numéro 879 du 10 juin 2002,

II.- Le capital social est fixé à soixante dix-huit mille (78.000.-) euros divisé en mille deux cents (1.200) parts sociales de soixante-cinq (65.-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) Monsieur Eugène RAUSCH, préqualifié, quatre cents parts sociales	400
2) Monsieur Charles BRACK, préqualifié, quatre cents parts sociales	400
3) Monsieur Xavier MAHY, préqualifié, quatre cents parts sociales	400
Total: mille deux cents parts sociales	1.200

Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée déclare consentir aux cessions de parts suivantes:

A) L'associé Monsieur Eugène RAUSCH, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet au 1^{er} janvier 2009 sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante (40) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Thibault Gaëtan AGOSTI, ingénieur civil, demeurant à B-4920 Remouchamps, 2a, avenue de la Résistance, intervenant au présent acte, qui accepte, moyennant le prix global de cinq mille (5.000.-) euros, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

B) L'associé Monsieur Charles BRACK, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet au 1^{er} janvier 2009 sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante (40) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Thibault Gaëtan AGOSTI, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de cinq mille (5.000.-) euros, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

C) L'associé Monsieur Xavier MAHY, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet au 1^{er} janvier 2009 sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante (40) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Thibault Gaëtan AGOSTI, prénommé, qui accepte, moyennant le prix global de cinq mille (5.000.-) euros, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

L'assemblée constate que:

- Les cédants prénommés déclarent tous consentir aux cessions de parts énoncés ci-avant et accepter Monsieur Thibault Gaëtan AGOSTI comme nouvel associé.

- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées à partir du 1^{er} janvier 2009.

- Le cessionnaire participe aux bénéfices à partir du 1^{er} janvier 2009.

- Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-dix-huit mille (78.000.-) euros, représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales de soixante-cinq (65) euros chacune, entièrement souscrites et libérées."

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Rausch, Brack, Mahy, Agosti, GRETHEN

Enregistré à Redange, le 26 février 2009. Relation: RED/2009/230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 9 mars 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009033871/240/70.

(090038566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

VIALYSSE Sarl, succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 145.017.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait des résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} janvier 2008

En date du 1^{er} janvier 2008, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

La société Vialysse Sarl est établie et a son siège social 36 avenue de Thionville à F-57140 WOIPPY, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 434 548 034, et est représentée par son gérant Monsieur Claude LELIEVRE, demeurant 39 rue de Paris à F-57100 Thionville.

Il a été décidé de créer une succursale de la Société Vialysse sarl au Luxembourg dénommé VIALYSSE Sarl, succursale Luxembourg ayant pour activité:

Le nettoyage, l'entretien de voiries et d'espaces verts, le nettoyage de bureaux, la location, le prêt de véhicule et de matériel divers, le conseil dans le domaine de l'environnement, la réalisation de toutes formes de prestation de services auprès des industriels et des collectivités, le stockage et la logistique, la collecte, le tri, le négoce, le traitement de déchets, l'exploitation de carrière, de centre d'enfouissement, de centre de compostage, le négoce et le commerce de tout bien.

La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes les opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités (...).

La succursale sera établie: 30 rue Scillas, L-2529 Howald

Monsieur Claude LELIEVRE, demeurant 39 rue de Paris à F-57100 Thionville, a été nommé Gérant de la Succursale avec tout pouvoir pour engager la succursale par sa seule signature.

Son mandat expirera le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2009033747/10010/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02432. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Autonomy Capital Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.598.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 2 mars 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

-6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour AUTONOMY CAPITAL TWO

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009033746/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Broadway Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.392.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 2 mars 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

-6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour BROADWAY PROPERTIES SARL

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009033734/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Global Trans-Action, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7456 Lintgen, 9, place Roschten.

R.C.S. Luxembourg B 125.614.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2009033643/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02079. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Eusid Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 50.994.

Le bilan au 31 décembre 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/03/09.

Signature.

Référence de publication: 2009033626/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01680. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Imens Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6169 Eschweiler, 18, rue de Gonderange.

R.C.S. Luxembourg B 84.918.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le onze février.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Marco PÜTZ, indépendant, demeurant à L-6169 Eschweiler (Junglinster), 18, rue de Gonderange.

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il est propriétaire de la totalité des parts de IMENS SARL, avec siège social à L-6169 Eschweiler (Junglinster), 18, rue de Gonderange, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.918, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 7 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 510 du 2 avril 2002, modifiée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 16 décembre 2002, publié au susdit Mémorial C, numéro 140 du 11 février 2003,

et dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR), représenté par CENT VINGT-QUATRE (124) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées,

2) L'activité de la Société a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé;

5) L'actif restant est attribué à l'associé unique;

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société;

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'associé actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: PÜTZ, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 février 2009. REM 2009/215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 mars 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009034108/218/42.

(090037882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Banco Popolare Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.796.

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie à son siège social l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANCO POPOLARE LUXEMBOURG S.A., faisant partie du groupe bancaire BANCO POPOLARE contrôlé par la société coopérative italienne BANCO POPOLARE SOC. COOP., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite sous le numéro B 47.796 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée sous la dénomination initiale de BANCA POPOLARE DI VERONA INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 4 octobre 1994. La dénomination sociale et les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu en date du 27 février 2008 par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 979 du 21 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giuseppe DANDA, vice-président du conseil d'administration.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianfranco BARP, directeur général du Banco Popolare Luxembourg S.A..

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Antonio VANGELISTI, et Monsieur Lorenzo CHIAPPINI, administrateurs. Tous les membres du bureau ont leur adresse professionnelle au siège de la Société.

I. Le bureau ainsi constitué constate que toutes les actions sont présentes respectivement représentées par des fondés de procuration spéciale, ce qui résulte d'une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau. Cette liste ainsi que les procurations spéciales restent annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Monsieur le Président salue l'assistance et constate que tous les actionnaires se considèrent dûment convoqués et ont eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui est libellé comme suit:

1) Proposition de modifier l'article neuf bis des statuts sociaux relativement à la référence à la dénomination de la société tête du groupe en "Banco Popolare Società Cooperativa";

2) Proposition de modifier l'article vingt et un des statuts sociaux relativement à la fixation de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle au "dernier mercredi du mois de février";

3) Divers.

III. Monsieur le Président expose encore que ce changement de la dénomination sociale de la société de tête du groupe est devenu nécessaire suite au changement de la dénomination de cette dernière en Italie.

Il a ensuite mis la proposition au vote et les actionnaires respectivement les fondés de pouvoirs spéciaux des actionnaires représentés ont adopté à l'unanimité des voix la résolution qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9. bis premier alinéa de la façon suivante:

" **Art. 9 bis.** Les administrateurs sont tenus de respecter et d'exécuter toutes les dispositions émanant du Banco Popolare Società Cooperativa, et exprimées par celui-ci à travers l'assemblée générale de ses actionnaires, et ce pour autant qu'elles sont compatibles avec les lois et règlements luxembourgeois."

Le deuxième alinéa de l'article 9.bis reste inchangé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 21. de la façon suivante:

" **Art. 21.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit en assemblée générale ordinaire annuelle le dernier mercredi du mois de février à 11.30 heures ou, si ce jour est un jour férié légal, le premier jour ouvrable suivant à la même heure."

Troisième résolution

Dans le souci d'une présentation uniforme de la dénomination sociale, l'assemblée générale décide de modifier également l'article 1, alinéa 2 des statuts en ce sens que dorénavant la référence à la société tête de groupe sera également libellée en "Banco Popolare Società Cooperativa" au lieu de "Banco Popolare SOC. COOP."

Par conséquent l'article 1, alinéa 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Alinéa 2.** La Société fait partie du Groupe bancaire BANCO POPOLARE contrôlé par le "Banco Popolare Società Cooperativa", avec siège social à Vérone (Italie), 2, Piazza Nogara."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais relatifs au présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Danda, G. Barp, A. Vangelisti, L. Chiappini et P. Frieders

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2009. LAC/2009/8307. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009034754/5770/67.

(090039172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Lagaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 57.023.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LAGAF S.A." (numéro d'identité 1996 22 19 147), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 57.023, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 70 du 14 février 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 avril 2002, publié au Mémorial C, numéro 1059 du 11 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit des Iles Vierges Britanniques "ENTREPRISE BELLE VUE LTD", ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800,-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 février 2009. Relation: CAP/2009/612. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 mars 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009034081/236/66.

(090038365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Schaco S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2433 Luxembourg, 4, rue Nic Rollinger.

R.C.S. Luxembourg E 2.331.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gilles SCHANEN, salarié, né à Dudelange, le 25 mars 1958, demeurant à L-8010 Strassen, 186, route d'Arlon,

ici représenté par Monsieur Christophe HOELTGEN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 24 février 2009;

2.- Madame Simone GREDT, employée publique, née à Luxembourg le 25 septembre 1970, épouse de Monsieur Gilles SCHANEN, demeurant à L-8010 Strassen, 186, route d'Arlon,

ici représentée par Monsieur Christophe HOELTGEN, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 24 février 2009.

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière "SCHACO S.C.I.", avec siège social à L-2433 Luxembourg, 4, rue Nic Rollinger, constituée suivant acte sous seing privé du 25 août 1999, enregistré à Grevenmacher le 27 août 1999, vol. 166, fol. 98, case 12, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 852 du 15 novembre 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 973 du 26 juin 2002, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 1857 du 31 août 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section E et le numéro 2.331, ci-après "la Société",

II.- Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Gilles SCHANEN, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- à Madame Simone GREDT, prénommée, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Les associés donnent décharge pure et simple à Monsieur Gilles SCHANEN de toutes choses relatives à sa fonction de gérant unique de la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée des associés.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connu au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Christophe HOELTGEN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2009 Relation: LAC/2009/7850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mars 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009034103/222/58.

(090037869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

**S.C. Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Strike Club Management (Europe) S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 50.024.

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STRIKE CLUB MANAGEMENT (EUROPE) S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, Rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 50.024, constituée suivant acte reçu le 9 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 208, page 9.944 de 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Danilo GIULIANI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 2.500 (deux mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société.

2.- Nomination de 3 (trois) nouveaux administrateurs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en S.C. MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"IL existe une société anonyme sous la dénomination S.C. MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (la société)."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

1) Monsieur Claudio BLANCARDI, manager The Strike Club, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal;

2) Monsieur Demosthene LINARDATOS, claims manager, demeurant à MC 98000 Monaco (Principauté de Monaco), "Le Plati" - bloc B, 51, Rue Plati Bis;

3) Monsieur Didier MARSAC, Manager The Strike Club, demeurant à F-06360 Eze (France), Domaine des Tourelles, 1015, Boulevard du Maréchal Leclerc.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. GIULIANI, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1994. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 FEV 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034765/211/52.

(090039385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Msfett Information Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2125 Luxembourg, 20, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 132.874.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mustafa FETTAHOGLU, ingénieur informaticien, né le 22 février 1966 à Ankara (Turquie) demeurant à L-2125 Luxembourg, 20, rue du Marché,

2.- Madame Sema FETTAHOGLU, ingénieur informaticien, née le 1^{er} février 1967 à Ankara (Turquie) demeurant à L-2125 Luxembourg, 20, rue du Marché;

Lesquels comparants agissant en leur qualité d'associés, représentant l'intégralité du capital social exposent:

- que la société à responsabilité limitée MSFETT INFORMATION TECHNOLOGY S.à r.l. ayant son siège social à L-2125 Luxembourg, 20, rue du Marché, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 132.874

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée suivant acte reçu par acte notarié en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2700 du 23 novembre 2007

- que le capital social de la Société est douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que l'activité de la Société a cessé.

Ensuite ils ont requis le notaire d'acter que:

- En tant qu'associés représentant l'intégralité du capital, ils ont décidé de dissoudre anticipativement la société;

- Que les associés se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité ils ont rédigé leur rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. Les associés déclarent reprendre tout le passif et l'actif de la société et ils déclarent encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti aux associés au prorata des parts qu'ils détiennent;

- Que les déclarations des liquidateurs ont été vérifiées par la société Luxcompta S.à r.l. ayant son siège à L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération (R.C.S. N ° B 34.443) désigné comme "commissaire à la liquidation" par les associés de la Société; laquelle confirme l'exactitude du rapport du liquidateur,

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée à la gérance de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au L-2125 Luxembourg, 20, rue du Marché.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française aux comparants lesquels ont signé avec le notaire le présent.

Signé: M. FETTAHOGLU, S. FETTAHOGLU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6123. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009034115/206/51.

(090037943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Finmer SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.031.

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée FINMER S.A. ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 83031, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 4 juillet 2001 par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 49 du 10 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 3.941.480 (trois millions neuf cent quarante et un mille quatre cent quatre-vingt euros) représenté par 394.148 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent quarante-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

II. Que les 394.148 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent quarante-huit) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur, ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hy-

pothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.100,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. M. TONELLI, S. BOULARD, V. BARAVINI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 février 2009, LAC/2009/4383: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/02/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009034775/208/69.

(090039347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Radha Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/03/09.

Radha Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009033608/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01931. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Tyree Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 127.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.800.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of February.

Before Maître Carlo WERSANDT notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Jordan Investments LP, an exempted limited partnership incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Wachovia Bank and Trust Company (Cayman) Ltd, Windward Three Building, Regatta Office Park, West Bay Road, P.O. Box 10259, Grand Cayman KY1-1003, Cayman Islands, registered with the Registrar of exempted limited partnerships of the Cayman Islands under number CR-13760,

here represented by Charou Anandappane, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 13, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. Jordan Investments LP is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Tyree Financing S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 88.800, incorporated under the form of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 16, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 18, 2002 number 1510 (the Company).

II. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 19, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The Company's share capital is presently set at one hundred twenty-seven thousand five hundred (USD 127,500) divided into five thousand one hundred (5,100) shares of twenty-five United States Dollars (USD 25) each.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the financial year of the Company so as to end on the thirty-first (31st) of December of each year and for the first time on December 31, 2008.

Second resolution

As a result of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 13.1 of the Articles, which shall now read as follows:

"13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-six février.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Jordan Investments LP, un exempted limited partnership constitué et organisé selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Wachovia Bank and Trust Company (Cayman) Ltd, Windward Three Building, Regatta Office Park, West Bay Road, P.O. Box 10259, Gand Cayman KY1-1003, Iles Cayman, inscrite au Registrar of exempted limited partnership sous le numéro CR-13760,

ici représenté par Charou Anandappane, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 février 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Jordan Investments LP est l'associé unique (l'Associé Unique) de Tyree Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.800, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 octobre 2002 numéro 1510 (la Société).

II. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 19 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent vingt-sept mille cinq cents dollars américains (USD 127.500) divisé en cinq mille cent (5.100) parts sociales de vingt-cinq dollars américains (USD 25) chacune.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il prenne fin le trente-et-un (31) décembre de chaque année et pour la première fois le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"13.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, encourus par la Société ou qui lui incombent du fait du présent acte, est d'environ EUR 900.- (neuf cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ANANDAPPANE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2009. Relation: LAC/2009/8094. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009034767/242/97.

(090039364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Best Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.120.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009032965/236/11.

(090036984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Bejksa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.639.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 février 2009

- La cooptation de Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 4 février 2009.

Certifié sincère et conforme

BEJAKSA HOLDING S.A.

S. COLLEAUX / M. LENOIR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009032486/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Partapar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.519.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 octobre 2008

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Benoît PARMENTIER de son mandat d'Administrateur avec effet au 31 octobre 2008.

- Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire, avec effet au 31 octobre 2008, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

PARTAPAR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009032487/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Basler Fashion Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.833,34.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.918.

Le bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Basler Fashion Luxco S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009033071/9797/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01199. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Generali Hedge Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.470.

Extrait de la lettre de résignation du 06 septembre 2005:

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 06 septembre 2005:

- Mr Gianni APRILE, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Membre

Extrait de la résolution circulaire du 1^{er} août 2007:

Est élu au Conseil d'Administration à partir du 1^{er} août 2007 et pour une période se terminant à l'Assemblée Générale en 2009:

- Mr Gilbert SCHINTGEN, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Membre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour Generali Hedge Funds Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009032686/1360/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

UBS (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.357.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 02 mars 2009

- Sont réélus au Conseil d'Administration:

* M. Gilbert Schintgen, 33A, avenue J.F. Kennedy, pour une période de 5 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014

* M. Aloyse Hemmen, 33A, avenue J.F. Kennedy, pour une période de 4 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013

* M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, pour une période de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012

* M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8098 Zurich, pour une période de 2 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour UBS (Lux) Sicav 1

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2009032687/1360/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

UBS (Lux) Key Selection SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.049.

Résolution circulaire du 31 octobre 2007

- Mandat non renouvelé avec effet au 01.11.2007:

* M. Andreas Jacobs, Bärenplatz 8, CH-3011 Bern, Suisse

Est élu au conseil d'administration avec effet au 02.11.2007 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008

* M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour UBS (Lux) Key Selection Sicav 2
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Martin Rausch / Michaela Imwinkelried
Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2009032688/1360/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Biko Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 93.225.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg

Référence de publication: 2009032783/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01288. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Patrimony Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.359.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2009032968/236/11.

(090036955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

P.F. Logistic A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.948.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009033208/206/13.

(090037345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

European Strategy and Operations Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 54.744.

—
Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009033025/8817/11.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02289. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

European Strategy and Operations Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 54.744.

—
Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009033027/8817/11.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02290. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Liberty Modul Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.238.

—
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009033028/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08251. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Liberty Modul Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.238.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009033029/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08253. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Promedent, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 19, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 21.735.

—
Le Bilan au 31/12/2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/03/2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009033032/7747/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00665. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Grünwald Immo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 108.146.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009033030/1334/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01792. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Palek Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 121.573.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009033031/1334/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01787. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.410.691,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.853.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Pentair Global S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, with a share capital of EUR 43,057,550.- and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 72.853.

Incorporated by a deed of the notary Joseph Elvinger, dated November 30th, 1999, published in the Mémorial C N° 80 dated January 25th, 2000;

There appeared:

Pentair International S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, with a share capital of EUR 110,053,200.- and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 80.928 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Christophe Maillard, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney requests the notary to act that:

- (i) The Sole Shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list.
- (ii) As appears from the attendance list, the 642,650 (six hundred forty-two thousand six hundred fifty) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.
- (iii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 6,353,141.- (six million three hundred fifty-three thousand one hundred forty-one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 43,057,550.- to EUR 49,410,691.- by the creation and the issuance of 94,823 new shares with a nominal value of EUR 67.- each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 36,000,859.-;
2. Subscription, allocation, intervention and payment of the 94,823 new shares by a contribution in kind by Pentair International S.à r.l. of all the 5,000 shares it holds in Pentair France S.à r.l.;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and
4. Miscellaneous;

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 6,353,141.- (six million three hundred fifty-three thousand one hundred forty-one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 43,057,550.- to EUR 49,410,691.- by the creation and the issuance of 94,823 new shares of the Company, with a nominal value of EUR 67.- each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 36,000,859.-.

Second resolution

It is resolved to:

- accept the subscription to the increase of capital of EUR 6,353,141 and the payment of the global share premium of EUR 36,000,859.- by contribution in kind by the Sole Shareholder of all the 5,000 (five thousand) shares it holds in Pentair France S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of France, having its registered office at 140, avenue Roland Garros, F-78530 Buc, France, with a share capital of EUR 558,726.-, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Versailles under number 709 806 665 ("Pentair France") such contributed shares representing 100% of the share capital of Pentair France (the "Shares"); and

- to allocate the global share premium as follows:

- (i) EUR 35,365,544.90 to the share premium item of the balance sheet, and
- (ii) EUR 635,314.10 to a non distributable item of the balance sheet as legal reserve.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 6,353,141.- subject to the payment of a global share premium of EUR 36,000,859.-, the whole being fully paid-up by a contribution in kind consisting in the Shares.

Evaluation

The value of the Shares is of EUR 42,354,000.-.

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Shares are in registered form and are fully paid-up;
- (ii) it is the sole legal owner of the Shares;
- (iii) the Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Shares are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) Pentair France is duly organized and validly existing under the laws of France;

(vii) to its knowledge, Pentair France is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Shareholder on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and

(viii) all formalities subsequent to the transfer of the Shares required under the laws of France will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Jochen Philippi and Louis L. Ainsworth, acting as type A managers of the Company, and Marjorie Allo and Christophe Maillard, acting as type B managers of the Company, each of them here represented by Christophe Maillard, by virtue of a power of attorney,

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Capital duty exemption request

Considering that the share capital of a Luxembourg private limited liability company is increased by a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office or its effective management seat in the European Union, whereby the Company will hold 100 % of the shares of this company as shareholder, the Company expressly requests to benefit from the exemption provided for by Article 4-2 (four-two) of the law of December 29, 1971, as amended from time to time, which provides for capital duty exemption in such case.

Declaration

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 4-2 of the law of December 29, 1971 in order to obtain the capital duty exemption of the contribution in kind of the shares in Pentair France and states explicitly that, on sight of relevant documents, further to the comments and explanations exposed to him and considering the context of this transaction, these conditions are fulfilled.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the Shares constituting the contributed asset has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution having been fully carried out and the required payments made, the Sole Shareholder resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 49,410,691.- (forty-nine million four hundred ten thousand six hundred ninety-one Euro) divided into 737,473 (seven hundred thirty-seven thousand four hundred seventy-three) shares with a nominal value of EUR 67.- (sixty-seven Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital"

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 7,000.- Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Pentair Global S.à r.L, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, ayant un capital social de 43.057.550,- EUR, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.853 (la "Société").

Constitué suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 1999, publié au Mémorial C N° 80 du 25 janvier 2000,

A comparu:

Pentair International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, ayant un capital social de 110.053.200, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.928 (l'Associé Unique);

ici représentée par Christophe Maillard, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) L'Associé Unique, présent ou représenté, et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés dans une liste de présence.

(ii) Il ressort de la liste de présence que les 642.650 (six cent quarante deux mille six cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 6.353.141,- EUR (six millions trois-cent cinquante-trois mille cent quarante et un Euros) pour le porter de son montant actuel de 43.057.550,- EUR à 49.410.691,- EUR par la création et l'émission de 94.823 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 67,- EUR chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 36.000.859,- EUR;

2. Souscription, allocation, intervention et paiement des 94.823 nouvelles parts sociales par apport en nature par Pentair International S.à r.l. de toutes les 5.000 parts sociales qu'elle détient dans la société Pentair France;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 6.353.141,- EUR (six millions trois-cent cinquante-trois mille cent quarante et un Euros) pour le porter de son montant actuel de 43.057.550,- EUR à 49.410.691,- EUR par la création et l'émission de 94.823 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 67,- EUR chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 36.000.859,- EUR.

Deuxième résolution

Il est décidé:

- d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 6.353.141,- EUR, et le paiement d'une prime d'émission globale de 36.000.859,- EUR par apport en nature par l'Associé Unique de 5.000 (cinq mille) parts sociales de Pentair France S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 140, avenue Roland Garros, 78530 Buc, France, au capital social de 558.726,- EUR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 709 806 665 ("Pentair France"), représentant 100% du capital social de Pentair France (les "Parts Sociales"); et

- d'allouer la prime d'émission globale comme suit:

(i) 35.365.544,90 EUR au poste de prime d'émission du bilan,

et

(ii) 635.314,10 EUR à un poste non distribuable du bilan en tant que réserve légale,

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 6.353.141,- EUR, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 36.000.859,- EUR, la totalité étant entièrement libérée par apport en nature des Parts Sociales.

Evaluation

La valeur des Parts Sociales est évaluée à 42.354.000,- EUR.

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Mise en oeuvre effective de l'apport L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Parts Sociales sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) il est seul propriétaire légal des Parts Sociales;
- (iii) les Parts Sociales sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Pentair France est dûment constituée et existe valablement en droit français;
- (vii) à sa connaissance, Pentair France ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'Associé Unique à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et
- (viii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales requises en vertu du droit français seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Jochen Philippi et Louis L. Ainsworth, agissant en leur qualité de gérants de type A de la Société, et Marjorie Allo et Christophe Maillard, agissant en leur qualité de gérants de type B de la Société, chacun étant représenté par Christophe Maillard, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Requête en exonération des droits d'apport

Considérant que le capital social d'une société de droit luxembourgeois est augmenté par un apport en nature de parts sociales d'une société ayant son siège social ou son siège de direction effective au sein de l'Union Européenne, à la suite duquel la Société détiendra 100 % des parts sociales de cette société en tant qu'associé, la Société requiert expressément de bénéficier de l'exemption prévue à l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption de droit d'apport dans un tel cas.

Déclaration

Le notaire déclare qu'il a vérifié l'existence des conditions listées à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 afin d'obtenir l'exonération du droit d'apport pour l'apport en nature des parts sociales de Pentair France et acte explicitement que, au regard des documents pertinents, suite aux commentaires et explications qui lui ont été fournies et en considérant le contexte d'une telle transaction, ces conditions sont remplies.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des actifs apportés a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 49.410.691,- EUR (quarante-neuf millions quatre-cent dix mille six-cent quatre-vingt-onze Euros) divisé en 737.473 (sept cent trente-sept mille quatre cent soixante-treize) parts sociales d'une valeur nominale de 67,- EUR (soixante-sept Euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital de la Société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 7.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Signé: C. MAILLARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/79. Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034171/211/244.

(090038081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

AGIFESA, Arbed Group Investors for Electronic Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009033640/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05912. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090037394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Eusid Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 50.994.

Le bilan au 31 décembre 1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/03/09.

Signature.

Référence de publication: 2009033639/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01677. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090037409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

PM Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 86.240.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009033013/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03870. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090037463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.
